



Citation à prévenu - Tribunal de Police

Par **pedrolito**, le **17/06/2014** à **12:05**

Bonjour à tous.

J'ai reçu, via lettre recommandée avec AR ce matin une citation à prévenu.

N'ayant que des connaissances très limitées en matière de droit (je ne sais d'ailleurs pas si ma question relève du droit pénal), je souhaitais vous demander conseils quant à cette lettre. Savez-vous de quoi il s'agit?

Je peux uniquement vous dire qu'il y a environ 6/7 mois, des policiers sont venus sonner à mon appartement pendant une soirée (voisine plus que difficile) et m'ont remis en main propre une amende (ne mentionnant aucun montant) en me disant que je serai prochainement convoqué au tribunal afin de passer devant un juge pour qu'il puisse fixer le montant de l'amende.

Pensez-vous qu'il s'agit de ce cas?

Je ne comprends pas la phrase : "je vous ai signifié un acte en date du 11/06". Cela veut-il dire que "l'infraction" a été réalisée à cette date?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Pierre